

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18 décembre 2025

Le jeudi 18 décembre 2025 à 19h00, les membres du comité syndical du SERA se sont réunis dans la salle communale à St Maurice de Remens sous la présidence de M. Thierry DEROUBAIX, Président du syndicat, dûment convoqués le 11 décembre 2025.

Collège intérêts communs : 32 délégués en exercice	Nombre de délégués présents : 28	Nombre de votants : 29
<p><u>Présents</u> : <u>Abergement-de-Varey</u> : M P DEYGOUT, M L. ROBERT ; <u>Ambérieu-en-Bugey</u> : M T. DEROUBAIX, M J. GUERRY, M P. DI PERNA suppléant <u>Ambronay</u> : M B NASSIA; <u>Ambutrix</u> : M D. DELOFFRE ; M N. DAMIANS ; <u>Bettant</u> : M E. MAITRE, M T. BERNARD suppléant ; <u>Château-Gaillard</u> : M JP. THIBAUD, M E. VINCONNEAU ; <u>Châtillon-La-Pallud</u> : M D. LAMY, M P. VERNE ; <u>Douvres</u> : M C. LIMOUSIN ; M G. BELLATON suppléant ; <u>Oncieu</u> : M D. JACQUEMIN ; <u>Saint-Denis-en-Bugey</u> : M P. COLLIGNON, M G. CAGNIN ; <u>Saint-Jean-Le-Vieux</u> : M S. MONNET ; <u>Saint-Maurice-de-Rémens</u> : M E. GAILLARD, M M. TISSOT-GUERRAZ suppléant ; <u>St Rambert-en-Bugey</u> : Mme J. CANARD, M G. BOUCHON ; <u>Torcieu</u> : Mme E. BARBARIN, M G. VALERIOTI ; <u>Vaux-en-Bugey</u> : Mme F. RABILLOUD, M F. DESMARIS</p> <p><u>Pouvoirs</u> : <u>Ambronay</u> : M F. BUFFET à M B NASSIA;</p>		

M. JACQUEMIN a été désigné en qualité de secrétaire de séance

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – 2026

M. Le vice-président indique que la tenue du débat sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédent l'examen de celui-ci, est obligatoire dans les groupements de Communes comprenant au moins une Commune de plus de 3 500 habitants et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce débat doit permettre aux délégués de discuter des priorités qui seront affichées au budget primitif 2026.

Le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) ci-joint, élaboré selon les conditions fixées à l'article L.2121-8 du CGCT et comportant les éléments prévus à l'article D2312-3 de ce même code, à savoir :

- Les orientations budgétaires envisagées par le SERA sur 2026 concernant les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement,
- Les engagements pluriannuels du SERA notamment en matière d'investissement,
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette,

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le ROB doit comporter également les informations suivantes :

- La structure des effectifs
- Les dépenses de personnels
- La durée effective de travail

Le comité syndical après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20251224-D-2025-084-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

1. D'ACTER de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget 2026,

Le présent acte sera transmis au contrôle de légalité.

Annexe : Rapport d'Orientation Budgétaire

Fait et délibéré le 18/12/2025

Thierry DEROUBAIX, Président



La présente délibération sera notifiée à Mme la Préfète de l'Ain. La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20251224-D-2025-084-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Présentation faite en séance du comité syndical du 18 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20251224-D-2025-084-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	4
2	LE SERA – SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION D'AMBERIEU.....	5
2.1	PRESENTATION DU SYNDICAT.....	5
2.2	UN ENGAGEMENT POUR L'EAU, LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS.....	7
2.2.1	<i>Agir à la source</i>	7
2.2.2	<i>Garantir la conformité et la performance des systèmes.....</i>	7
2.2.3	<i>Assurer une gestion patrimoniale durable et innovante</i>	8
2.2.4	<i>Assumer sa responsabilité environnementale et sociale.....</i>	8
2.2.5	<i>Maintenir un service de qualité à un coût maîtrisé</i>	8
2.2.6	<i>Accompagner les usagers</i>	8
2.2.7	<i>Engagement global : protéger aujourd'hui pour demain.....</i>	8
3	ENJEUX STRATEGIQUES.....	9
3.1	ENJEUX REGLEMENTAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX.....	9
3.1.1	<i>Eau potable.....</i>	9
3.1.2	<i>Assainissement.....</i>	10
3.2	ENJEUX TECHNIQUES	10
3.2.1	<i>Eau potable.....</i>	10
3.2.2	<i>Assainissement non collectif.....</i>	10
3.2.3	<i>Commun</i>	10
3.3	ENJEUX DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES.....	11
4	RISQUES, CONTRAINTES ET FACTEURS EXTERNES.....	11
5	BILAN SYNTHETIQUE DU SERVICE 2025	12
5.1	QUALITE ET CONFORMITE	12
5.2	CONSOMMATION	13
6	ORIENTATION BUDGETAIRE 2026.....	13
6.1	HYPOTHESES DE RECETTES	13
6.1.1	<i>Eau potable.....</i>	14
6.1.2	<i>Assainissement.....</i>	15
6.2	HYPOTHESES DE DEPENSES D'EXPLOITATION.....	17
6.2.1	<i>Charges courantes.....</i>	17
6.2.2	<i>Masse salariale et charges sociales.....</i>	18
7	PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2026.....	19
7.1	GRANDS PROJETS ET PRIORITES.....	19
7.1.1	<i>Eau potable.....</i>	19
7.1.2	<i>Assainissement.....</i>	21
7.1.3	<i>Travaux et matériels commun</i>	22
7.2	FINANCEMENT.....	22
8	STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE	23

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20251224-D-2025-084-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

9	SUIVI DE L'ACTIF - AMORTISSEMENT.....	24
9.1.1	<i>Eau potable ex-SIERA.....</i>	24
9.1.2	<i>Assainissement STEASA.....</i>	24
10	RESTES A RECOUVRER.....	25
11	OBJECTIFS FINANCIERS ET SYNTHESE BUDGETAIRE.....	26
11.1	PREVISIONS BUDGETAIRES 2026	26
11.1.1	<i>Eau potable.....</i>	26
11.1.2	<i>Assainissement.....</i>	27

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20251224-D-2025-084-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

1 Introduction

Le présent rapport sur l'orientation budgétaire (ROB) a pour objet de présenter à l'assemblée délibérante, pour l'exercice 2026, une information précise et détaillée sur la situation financière du Syndicat des eaux de la Région d'Ambérieu-en-Bugey - SERA, conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales. Il constitue un document de référence destiné à éclairer les choix stratégiques qui structureront l'action du syndicat au cours de l'année à venir.

Ce rapport doit faire l'objet d'un débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique. Il comprend notamment les éléments suivants :

- Les orientations budgétaires envisagées par le SERA en matière d'évolution prévisionnelle des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- Les engagements pluriannuels du syndicat, en particulier ceux relatifs aux programmes d'investissement ;
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette ;
- Les éléments concernant la politique de ressources humaines, incluant la structure des effectifs et les dépenses de personnel.

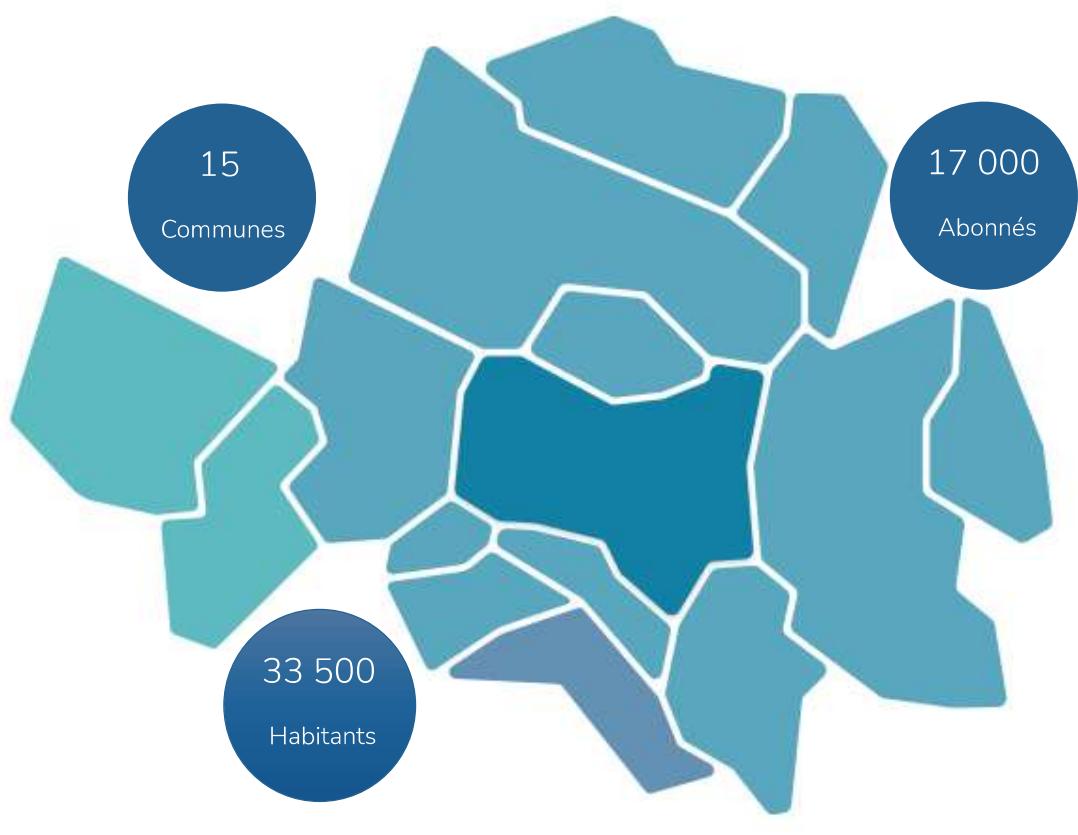
Au-delà de ces obligations, ce rapport vise à offrir une vision claire des enjeux propres à un syndicat des eaux. La sécurisation de la ressource, l'adaptation des infrastructures aux évolutions climatiques, le renouvellement des réseaux, ainsi que le maintien d'un niveau de service fiable et accessible pour les usagers, constituent des priorités structurantes. L'impact de l'augmentation des coûts de l'énergie, des matières premières et des travaux publics, tout comme les exigences réglementaires renforcées en matière de qualité de l'eau et de gestion durable, pèsent également sur les orientations financières du SERA.

Dans cette perspective, le présent document rappelle les principaux engagements du syndicat, expose les éléments de contexte économique et sectoriel dans lesquels s'inscrira l'élaboration du budget, et présente les dispositions pertinentes du projet de loi de finances pour 2026 afin d'éclairer pleinement les décisions à venir.

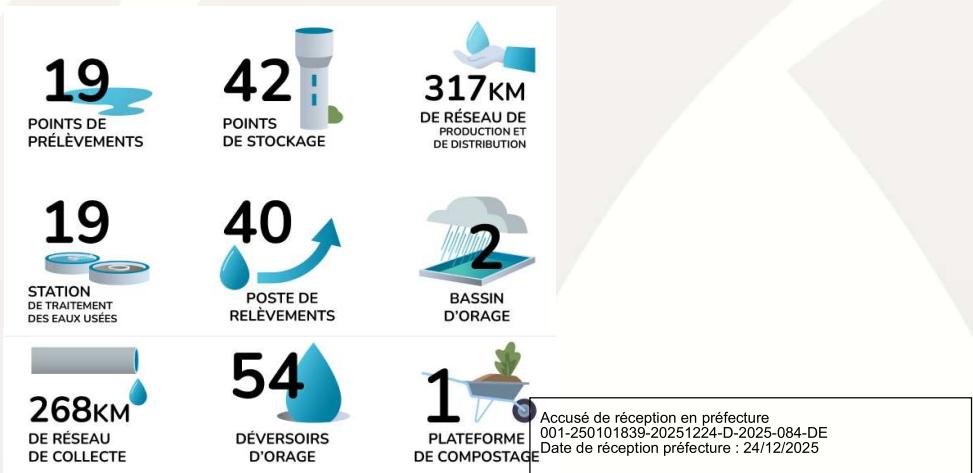
2 Le SERA – Syndicat des eaux de la Région d'Ambérieu

2.1 Présentation du syndicat

Situé dans le département de l'Ain, le SERA, est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant 15 communes qui a pour mission la gestion d'un service public, industriel et commercial (SPIC) d'eau potable et d'assainissement. Son siège social est situé à Ambérieu-en-Bugey (01500), 19 rue René Panhard.



Le patrimoine du SERA en quelques chiffres



Compétence eau potable

Treize des quinze communes membres ont librement choisi de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Eau potable », couvrant l'ensemble des missions du service public définies à l'article L. 2224-7 du CGCT. La compétence eau potable exercée par le SERA comprend notamment :

- La production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable ;
- La définition du schéma de distribution d'eau potable ;
- La surveillance continue du bon fonctionnement des installations ;
- La préservation de la ressource, tant en qualité qu'en quantité ;
- La relève des consommations et la facturation du service ;
- L'émission d'avis sur les demandes d'autorisation d'occupation du sol en tant que gestionnaire de réseau.

La gestion de cette compétence inclut l'ensemble des études, travaux, opérations d'entretien et d'exploitation des ouvrages existants ou à créer. Le SERA exerce la maîtrise d'ouvrage, en lieu et place de ses communes membres, pour tous les investissements fonciers ou équipements nécessaires au bon fonctionnement du service public d'eau potable.

Compétence assainissement collectif

En 2026, les quinze communes du SERA ont transféré au syndicat la compétence optionnelle « Assainissement collectif », définie à l'article L. 2224-8 du CGCT, avec l'intégration de la compétence pour la commune de Vaux en Bugey. Cette compétence inclut notamment :

- La collecte, le transfert et le traitement des eaux usées avant rejet au milieu naturel ;
- L'élaboration du schéma d'assainissement collectif ;
- L'élimination ou la valorisation des boues et sous-produits d'assainissement ;
- Le contrôle des raccordements au réseau public de collecte ;
- La mise en conformité des branchements pour le compte des pétitionnaires ;
- La gestion des conventions et autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques (article L. 1331-10 du Code de la santé publique) ;
- L'émission d'avis sur les demandes d'occupation du sol.

La gestion de la compétence comprend toutes les études, travaux, opérations d'entretien et d'exploitation des ouvrages existants ou à créer. Le SERA assure la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des investissements nécessaires au bon fonctionnement du service public d'assainissement collectif.

Compétence assainissement non collectif

En 2026, quatorze communes sur quinze ont transféré au syndicat la compétence optionnelle « Assainissement non collectif », telle que définie à l'article L. 2224-8 du CGCT. Cette compétence recouvre notamment :

- Pour les installations existantes : la vérification du fonctionnement et de l'entretien, ainsi que le contrôle périodique de conformité ;
- Pour les installations neuves ou réhabilitées : l'examen préalable des projets, la vérification de l'exécution, et la délivrance des attestations nécessaires au dépôt des permis de construire ;
- En option, le SERA a adopté l'obligation de réaliser une étude préliminaire en fixant des prescriptions techniques relatives aux études de sol et au choix des filières, applicables aux projets de création ou de réhabilitation.

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20251224-D-2025-084-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

2.2 Un engagement pour l'eau, le territoire et ses habitants

Le SERA agit chaque jour pour garantir un service public de qualité, fondé sur la protection de la ressource en eau, la performance des infrastructures et la maîtrise des coûts.

Ses actions reposent sur trois axes : eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif.

2.2.1 Agir à la source

Préserver la ressource en eau potable

Le SERA agit dès l'amont pour protéger les captages d'eau potable et garantir une eau de qualité jusqu'au robinet.

Le syndicat surveille en continu les points de captage et contrôle régulièrement la qualité de l'eau distribuée.

Il assure la protection des aires d'alimentation des captages et sensibilise les acteurs locaux aux bonnes pratiques agricoles et urbaines.

Un programme de recherche de fuites et d'amélioration du rendement du réseau permet de préserver chaque litre d'eau potable et de limiter le gaspillage de la ressource.

Déconnecter les eaux pluviales et autres eaux parasites

La présence d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées dilue les effluents et réduit l'efficacité du traitement en station d'épuration, entraînant des rejets insuffisamment traités dans le milieu naturel.

Depuis 2013, le SERA impose, pour tout nouveau projet ou réfection de voirie, la séparation stricte des eaux usées et des eaux pluviales.

Des bilans hydrauliques réguliers permettent d'identifier les zones sensibles et d'agir sur les infiltrations et les intrusions d'eaux claires parasites.

Maîtriser les rejets d'eaux usées non domestiques

Le SERA encadre les rejets issus des activités industrielles, artisanales et commerciales conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

Les autorisations de rejet sont définies selon les capacités de traitement des stations et font l'objet d'un suivi rigoureux dans le cadre de l'autosurveillance.

2.2.2 Garantir la conformité et la performance des systèmes

Eau potable : un service fiable et sécurisé

Le SERA assure la production, le stockage et la distribution d'une eau conforme aux normes sanitaires en vigueur.

Des programmes d'investissement sont engagés pour moderniser les ouvrages, sécuriser l'alimentation et anticiper les évolutions climatiques.

Assainissement collectif : un suivi permanent des installations

Les systèmes d'assainissement font l'objet d'un dispositif complet d'autosurveillance.

Il permet de contrôler la bonne marche des ouvrages, de mesurer la performance épuratoire, d'évaluer les charges polluantes rejetées et de rendre compte des résultats aux services de l'État.

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20251224-D-2025-084-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

Assainissement non collectif : un accompagnement des usagers

Via son SPANC, le SERA contrôle la conception et la réalisation des installations neuves, le bon fonctionnement des dispositifs existants et fournit des conseils techniques aux particuliers.

2.2.3 Assurer une gestion patrimoniale durable et innovante

Le SERA suit rigoureusement l'état de son patrimoine (réseaux, stations, réservoirs, ouvrages) et programme les travaux de renouvellement nécessaires.

Chaque commune membre peut contribuer à la définition de la stratégie patrimoniale.

Le syndicat intègre également des solutions innovantes pour améliorer l'efficacité des réseaux et réduire l'impact environnemental.

2.2.4 Assumer sa responsabilité environnementale et sociale

Le SERA est pleinement conscient de l'impact environnemental et social de ses activités.

Il s'engage à réduire l'empreinte écologique de ses services en optimisant la consommation d'énergie, en améliorant le traitement des boues et en gérant de manière responsable l'ensemble des déchets produits.

Le syndicat prend en compte les enjeux liés au changement climatique.

Les infrastructures sont adaptées pour faire face aux épisodes climatiques extrêmes, tels que sécheresse, inondations ou tempêtes, afin de garantir la continuité du service et la protection des populations.

Enfin, le SERA agit dans un esprit de solidarité et d'équité territoriale, pour que tous les habitants des communes membres aient un accès équitable à l'eau potable et à un assainissement de qualité.

2.2.5 Maintenir un service de qualité à un coût maîtrisé

Le SERA s'attache à maintenir un prix de l'eau et de l'assainissement juste et transparent.

Les élus du comité syndical veillent à l'équilibre entre performance du service, investissements durables et pouvoir d'achat des usagers.

2.2.6 Accompagner les usagers

Le SERA place les usagers au cœur de ses actions et les informe sur les bonnes pratiques de consommation de l'eau et de gestion de l'assainissement.

Le syndicat assure également un accompagnement technique auprès des particuliers, en fournissant des conseils pratiques pour optimiser l'utilisation de l'eau et entretenir correctement les dispositifs d'assainissement non collectif.

Par ailleurs, la communication avec les usagers est transparente et régulière.

Le SERA informe clairement sur la qualité de l'eau distribuée, les travaux en cours et les projets à venir, afin de garantir une relation de confiance et permettre aux citoyens de suivre le fonctionnement du service public.

2.2.7 Engagement global : protéger aujourd'hui pour demain

À travers ces actions, le SERA affirme sa volonté d'assurer un service public de l'eau et de l'assainissement responsable, durable et au service des habitants, alliant qualité, sécurité, innovation et protection de l'environnement.

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20251224-D-2025-084-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

3 Enjeux stratégiques

3.1 Enjeux réglementaires et environnementaux

3.1.1 Eau potable

Enjeux réglementaires

Le service fait face à plusieurs obligations réglementaires dont les échéances conditionnent aujourd'hui l'accès aux aides publiques.

L'absence d'un Schéma Directeur Alimentation en Eau Potable (SDAEP) constitue déjà un frein majeur. En effet, le schéma directeur actuellement disponible ayant plus de dix ans, certaines opérations d'investissement portées par le Syndicat ne sont plus éligibles aux subventions de l'Agence de l'eau, tant que ce document ne sera pas actualisé.

Par ailleurs, le schéma de distribution d'eau potable, obligatoire depuis 2010, n'a pas été réalisé à ce jour. Sa production est nécessaire pour sécuriser la conformité réglementaire du service et structurer la programmation des travaux.

Le diagnostic territorial AEP, également obligatoire avant fin 2024, n'a pas été engagé. Ce diagnostic est indispensable pour identifier les zones non desservies par les réseaux communaux ou intercommunaux ; repérer les usagers ne disposant pas d'un accès à l'eau potable conforme aux exigences réglementaires ; prioriser les actions permettant d'assurer l'égalité d'accès au service.

Enfin, le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) doit être réalisé pour l'échéance 2027.

Ces obligations non réalisées constituent aujourd'hui un enjeu important pour le Syndicat, tant pour la conformité réglementaire que pour l'accès aux financements. Le comité syndical a validé le lancement de ces opérations en 2025 avec un plan de financement sur 3 ans.

Enjeux environnementaux : Protection des ressources

La préservation durable des ressources constitue un enjeu central pour le service d'eau potable, dans un contexte de pressions croissantes sur les milieux et d'exigences réglementaires renforcées.

Le Syndicat doit poursuivre et compléter les démarches engagées autour des aires d'alimentation de captage (AAC). Il est en effet primordial d'éviter tout risque de pollutions diffuses d'origine agricole, notamment liés aux PFAS, à la chlorothalonil et au métolachlore.

A ce jour, l'étude AAC d'Ambutrix est finalisée et celle de Dorvan est en cours de finalisation. L'ensemble des autres points de prélèvement restent à étudier. Ces analyses sont indispensables pour caractériser les pressions, définir les zones à enjeu et mettre en place des actions de protection adaptées.

Régularisation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) – Bellaton

Le point de prélèvement du Bellaton, situé à Ambronay, ne dispose pas de DUP. Il doit donc faire l'objet d'une régularisation. À cette fin, l'ex-SIERA avait engagé une étude. Toutefois, lors du diagnostic des ouvrages, l'état de dégradation constaté ne permettait pas d'envisager une réhabilitation et faisait apparaître un risque d'effondrement des captages. La procédure de DUP a donc été interrompue. Il est recommandé de procéder à la création d'un ou plusieurs forages d'exploitation.

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20251224-D-2025-084-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

3.1.2 Assainissement

Fin 2025, l'ensemble des schémas directeurs des systèmes d'assainissement auraient dû être réalisés ou renouvelés si les dix ans depuis le dernier étaient dépassés. Une tolérance est apportée par la police des eaux pour qu'ils soient réalisées en 2026 sur les bassins suivants :

- GV2C (nouveau)
- St Maurice de remens (renouvellement)

Les autres schémas directeurs systèmes devront être initiés dès 2026 et poursuivis en 2027.

En 2026, une étude de faisabilité sur le devenir de la station d'épuration (STEP) de Bettant devra être engagée afin de répondre aux enjeux règlementaires liés à ce système d'assainissement. La police de l'eau a en effet demandé la réalisation d'une étude portant sur l'infiltration des eaux usées rejetées. Par ailleurs, cette station devrait être déclarée non conforme, avec une obligation de reconstruction à moyen terme. Il apparaît donc plus pertinent de conduire d'abord une étude de faisabilité, préalable à l'étude d'infiltration.

3.2 Enjeux techniques

3.2.1 Eau potable

Système de chloration

L'état général des systèmes de chloration présente aujourd'hui un niveau de dégradation préoccupant. Les équipements connaissent des fuites et des pannes récurrentes, limitant leur fiabilité et générant des interventions d'urgence fréquentes. L'absence d'étanchéité des systèmes de chloration entraîne par ailleurs une corrosion accélérée des infrastructures environnantes : armoires électriques, éléments métalliques, et même certaines parties de canalisation sont progressivement dégradées par l'atmosphère chlorée. Cette situation fragilise la sécurité sanitaire du traitement, tout en augmentant les risques techniques et les coûts de maintenance. La mise à niveau et la sécurisation de ces installations constituent donc une priorité afin de garantir un traitement de l'eau conforme, sûr et durable.

3.2.2 Assainissement non collectif

2026 sera l'année de prise en main de la compétence assainissement non collectif. Un état des lieux entre les listings des abonnés à l'assainissement non collectif en comparaison avec ceux non assujetti à l'assainissement collectif, devra être établit. De plus, le niveau de service attendu pour l'assainissement non collectif, devra passer par un diagnostic du parc des installations.

3.2.3 Commun

Automatisme et télécommunication

Les opérateurs téléphoniques prévoient l'extinction progressive des réseaux 2G, 3G et RTC, avec une première échéance en 2026 et une disparition complète d'ici 2029. L'ensemble des sites d'eau potable est concerné, ainsi que 50 sites d'assainissement. Sans adaptation de nos équipements, les communications entre les installations et le système de télésurveillance seraient interrompues, entraînant une perte de supervision et de contrôle des ouvrages. Les investissements nécessaires à la migration vers des solutions de communication pérennes (4G/5G, fibre ou autres technologies sécurisées) sont importants et devront être programmés sur les prochaines années.

Par ailleurs, le système actuel de télégestion de l'eau potable est obsolète et n'est plus maintenu. Le risque de défaillance est élevé. Afin d'assurer la continuité du service, les sites devront être équipés provisoirement

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20251224-D-2025-084-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

d'un autre système d'automatisme permettant d'assurer la transmission des données vers la future télégestion pérenne. Cette dernière devra être mise à niveau vers sa version la plus récente pour pouvoir intégrer un volume de données plus important. Il sera également nécessaire d'assurer la remontée des informations provenant des stations d'épuration de Saint-Jean et de Vaux-en-Bugey.

3.3 Enjeux démographiques et socio-économiques

Les projections démographiques issues du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOTT BUCCUPA), indiquent une croissance démographique significative dans les années à venir. Cette tendance est également confortée par la validation des EPR. Ainsi le SERA doit travailler sur le dimensionnement de ses réseaux et de ses ouvrages

Dans ce contexte, le Syndicat doit être systématiquement sollicité en tant que partie prenante afin :

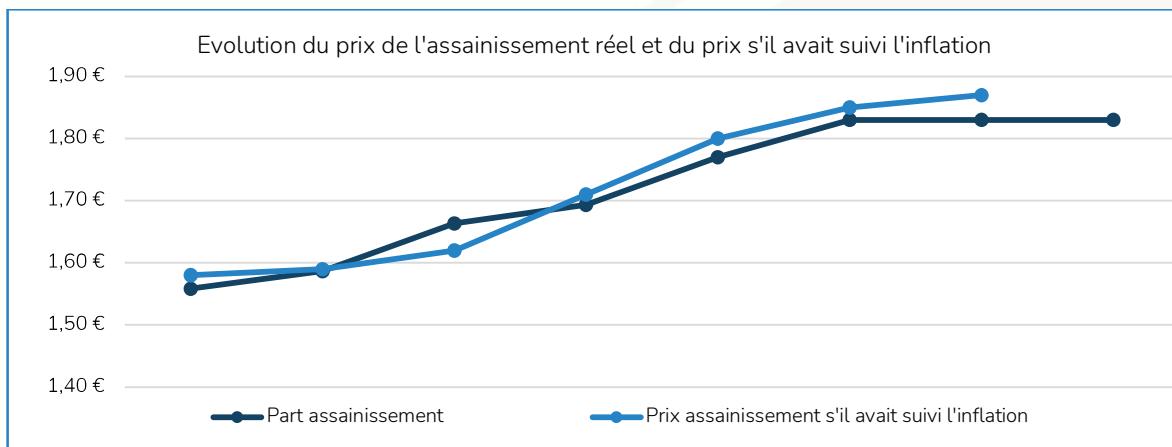
- De vérifier la capacité de production et distribution des réseaux d'eau potable à absorber cette croissance ;
- De lancer les procédures de zonage assainissement, lesquelles doivent être soumises à la concertation publique ;
- D'accompagner les communes dans la définition et la mise en œuvre de leur zonage des eaux pluviales, garantissant ainsi une gestion durable et adaptée aux évolutions urbanistiques.

Cette démarche proactive permettra de sécuriser l'approvisionnement en eau, de préserver la qualité environnementale et d'accompagner le développement des territoires concernés.

4 Risques, contraintes et facteurs externes

L'inflation

La moyenne de l'inflation sur les six dernières années s'établit à 2,6 % par an. Jusqu'en 2024, le budget assainissement suivait une progression tarifaire annuelle de +0,06€/m³, permettant tout juste de compenser cette inflation sans dégager de marge de sécurité pour le fonctionnement.



Pour 2026, l'inflation prévisionnelle est estimée à +1,3%. Cette hausse résulterait principalement d'un ralentissement de la baisse des prix de l'énergie, après les diminutions marquées observées en 2025, d'une poursuite de la décélération des prix des services, d'une stabilité des prix des produits manufacturés.

Toutefois, compte tenu des incertitudes géopolitiques et économiques, il apparaît prudent de retenir une marge de sécurité dans le pilotage budgétaire. Le maintien d'une hypothèse d'inflation à 2,6 %,

correspondant à la moyenne observée, renforcerait la capacité du budget d'exploitation à absorber les aléas et à sécuriser le financement des charges courantes comme des investissements.

Incertitudes projet loi de finances 2026

Le projet de loi de finances pourrait influer sur les subventions départementales, les dispositifs d'aide à l'investissement et l'évolution du cadre fiscal applicables aux services publics industriels et commerciaux (baisse FCTVA). Ces incertitudes nécessitent une vigilance particulière sur l'équilibre prévisionnel et la trajectoire pluriannuelle.

Incertitudes liées aux élections municipales

Les élections municipales prévues en 2026 constituent un facteur d'instabilité potentiel : délais éventuels de validation budgétaire, risque de révision ou de priorisation différente des programmes d'investissement...

Travaux portés par la CCPA

A ce jour, le SERA ne dispose pas d'une visibilité complète sur les opérations portées par la CCPA susceptibles d'avoir un impact sur la programmation pluriannuelle d'investissements.

5 Bilan synthétique du service 2025

5.1 Qualité et conformité

Eau potable

Sur la période allant jusqu'à fin septembre 2025, 160 bilans sanitaires ont été analysés, révélant 5 non-conformités bactériologiques : Vaux en Bugey, Bettant, Oncieu, Torcieu-Dorvan, Ambérieu-Saint-Germain.

Des alertes de déficit de chlore résiduel ont également été identifiées lors des contrôles hebdomadaires internes.

Deux gestions de crises sanitaires ont été déclenchées :

- Hameau de Dorvan, septembre 2025
- Oncieu, novembre 2025

Ces situations confirment la nécessité d'un programme renforcé de sécurisation des unités de distribution et des dispositifs de chloration.

Assainissement

La police de l'eau a évalué en 2025 la conformité globale des systèmes d'assainissement de 2024 :

- Systèmes non-conformes :

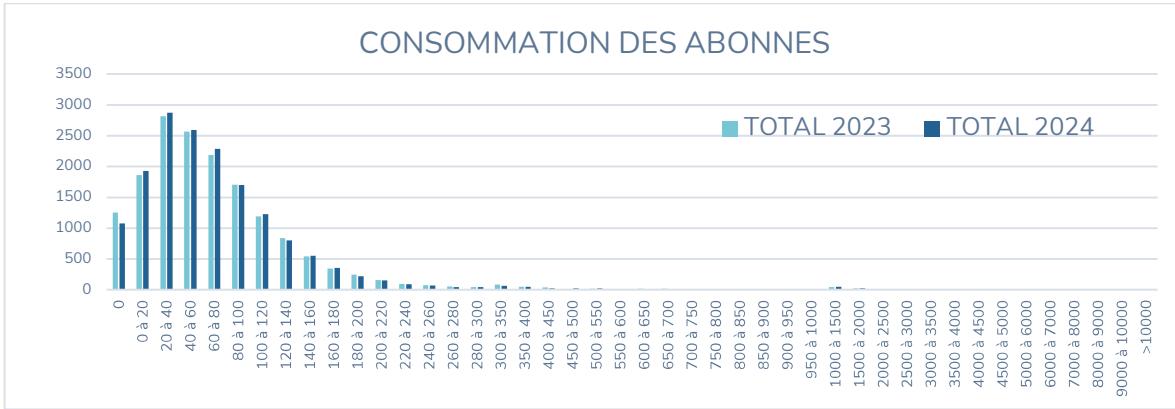
- Ambronay Chef-Lieu : travaux de mise en séparatif et réduction des déversements avec le diagnostic interne en cours
- St Maurice de Remens : bilan des actions préalablement réalisées à établir pour statuer sur une éventuelle levée.
- Bettant : Les actions prévues au schéma directeur n'ont pas été engagé (une action en cours en 2025 mais non pris en compte par la police de l'eau)

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20251224-D-2025-084-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

- Systèmes en cours de mise en conformité :

- St Jean le Vieux : actions du schéma directeur engagés
- Ambérieu-Château-Gaillard : Le dépôt du dossier d'autorisation de la future station d'épuration d'Ambérieu-Château-Gaillard, permettra d'établir les objectifs de rejet en cohérence avec le futur SDAGE 2028-2032

5.2 Consommation



Consommation annuelle	0 à 60m ³	60 à 100m ³	100 à 120m ³	120 à 200m ³	>200m ³
Nombre d'abonnés	7 536	3 815	495	2 495	467
% représenté	51%	26%	3%	17%	3%
77% soit 3/4 des abonnés					

77% des abonnés consomment moins de 100m³/an, confirmant une distribution majoritairement domestique à faible consommation.

6 Orientation budgétaire 2026

6.1 Hypothèses de recettes

Données de base :

	Nombre d'abonnés	Volumes facturés (m ³)	Tarifs 2025
STEASA	13 300	1 250 000	PF : 42€ - PV : 1.48€
SIERA	13 225	1 150 000	PF : 49€ - PV : 1.10€
Bettant	422	22 866	
St Maurice de Remens	358	26 725	
Châtillon la Palud	783	66 733	
St Jean le Vieux	1 038	70 191 (AEP) 82 792 (AC)	
Oncieu	52	4 228 (AEP) 4 927 (AC)	
Abergement de Varey	171	9 563	
Château-Gaillard	1 165	125 612	
St Rambert en Bugey	1 230	105 289	
Vaux en Bugey	650	47 700	

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20251224-D-2025-084-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

6.1.1 Eau potable

Hypothèse 1 : Toutes les communes au même tarif avec une augmentation de 6cts pour couvrir l'inflation et les amortissements du budget eau potable (sauf St Rambert compte-tenu du contrat en cours)

Tarification de base

	Prix /m ³ ou forfait	Nombre / m ³	Recettes attendues
Abonnement	40€	16 881	675 000€
Location de compteur	9€	16 881	150 000€
Consommation	1.16€	1 478 183	1 714 000€ dont 105 000€ DSP
Total			2 539 000€

Impact pour les usagers

Consommation annuelle	0 à 60m ³	60 à 100m ³	100 à 120m ³	120 à 200m ³	>200m ³
Oncieu	-11€ à -1.4€	5€	8.2€	21€	>21€
Château-Gaillard	24€ à 15.6€	10€	7.2€	-4€	>-4€
St Jean le Vieux	5.1€ à -21.3€	-38.9€	-47.7€	-82.9€	>-82.9€
Abergement de Varey	-16€ à -30.4€	-40€	-44.8€	-64€	>-64€
St Rambert en Bugey	0€	0€	0€	0€	0€
Autres communes	0€ à 3.6€	6€	7.2€	12€	>12€

Hypothèse 2 : Les communes rejoignent les tarifs cibles en deux ans. Augmentation de 4cts sur part variable pour couvrir l'inflation et de 2cts / 1 000 000€ investit pour couvrir les amortissements en section d'exploitation (sauf St Rambert compte-tenu du contrat en cours).

Tarification de base

	Prix /m ³ ou forfait	Nombre / Volumes	Recettes attendues
Abonnement	40€ 45€ ONC → 42.5€ 20€ CTG → 30€ 28.67€ SJV → 34.4€ 65€ ABV → 52.5€	13 225 52 1 165 1 038 171	529 000€ 2 200€ 35 000€ 35 700€ 9 000€ = 610 800€
Location de compteur	9€ 15€ ONC → 12€ 5€ CTG → 7€ 15.25€ SJV → 18.4€ 0€ ABV → 4.5€	13 225 52 1 165 1 038 171	119 000€ 600€ 8 200€ 19 100€ 800€ =147 600€
Consommation	1.16€ 1.00€ ONC → 1.08€ 1.30€ CTG → 1.23€ 1.95€ SJV → 1.56€ 1.40€ ABV → 1.28€ 1€ SRB	1 150 000 4 228 125 612 70 191 9 563 105 000	1 334 000€ 4 500€ 154 500€ 109 500€ 12 200€ 105 000€ =1 720 000€
Total			2 478 400€

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20251224-D-2025-084-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

Impact pour les usagers

Consommation annuelle	0 à 60m ³	60 à 100m ³	100 à 120m ³	120 à 200m ³	>200m ³
Oncieu	-5.5€ à -0.7€	2.5€	4.1€	10.5€	>10.5€
Château-Gaillard	12€ à 7.8€	5€	3.6€	-2€	>-2€
St Jean le Vieux	2.6€ à -10.6€	-19.4€	-23.8€	-41.4€	>-41.4€
Abergement de Varey	-8€ à -15.2€	-20€	-22.4€	-32€	>-32€
St Rambert en Bugey	0€	0€	0€	0€	0€
Autres communes	0€ à 3.6€	6€	7.2€	12€	>12€

Autres recettes quelle que soit l'hypothèse retenues

Redevances agence de l'eau, reversées à l'agence (compte 014) :

	Prix /m ³	Volumes	Recettes attendues
Redevance prélèvement de la ressource	0.07€	1 464 833	102 538€
Redevance consommation	0.39€	1 464 833	571 284€
Redevance performance des réseaux d'eau potable	0.04€	1 464 833	58 600€
Total recettes attendues			732 422€

	Prix	Nombre	Recettes attendues
Souscription contrat d'abonnement (40€/souscription). Hypothèse même nombre de souscription que l'année 2025	40€	1200	48 000€

Synthèse	Recettes globales attendues
Hypothèse 1	3 319 422€
Hypothèse 2	3 258 822€

Se rajoute à cela les recettes liées à l'amortissement des subventions (108 860€) en cours de fiabilisation avec le SGC.

6.1.2 Assainissement

Rappel des décisions tarifaires pour 2025 lors du transfert qui ont permis une harmonisation des tarifs de l'assainissement : Tarif cible : ex-STEASA : 42€ par fixe – 1,48€ part variable soit 1,83€ HT hors taxes et redevances/m³ pour une facture à 120m³. Les communes en dessous du tarif cible, rejoignent ce tarif en deux ans. (50% part fixe et part variable en 2025 - 50% en 2026).

- Oncieu (palier à 1.30€/m³ en 2025),
- St Maurice de Rémens (palier à 1.67€/m³ en 2025)
- Bettant (palier à 1.65€/m³ en 2025)

Les communes au-dessus restent pour le moment à leurs prix.

Hypothèse 1 : Application de la TVA à 10% sur la part assainissement

Pourquoi appliquer la TVA sur la part assainissement :

- Risque de baisse de taux de la FCTVA
- FCTVA non applicable sur le budget de fonctionnement
- FCTVA applicable au budget d'assainissement mais avec un taux de 16,404% = perte de 3,596% P/R TVA
- Versement de la FCTVA avec un décalage de 2 ans une fois les travaux démarrés

Tarification de base

	Prix /m ³ ou forfait	Nombre / Volumes	Recettes attendues
Part fixe	42€ 75.10€ SJV 52€ CLP 0€ VEB → 21€	14 132 1 038 783 650	593 500€ 78 000€ 40 700€ 13 650€ = 725 850€
Part variable	1.48€/ m ³ 1.95€ SJV 2.00€ CLP 1.50€ VEB → 1.48€	1 304 518 82 792 66 733 47 700	1 930 700€ 161 500€ 133 500€ 70 596€ = 2 296 296€
Total recettes prix de l'eau			3 022 146€

Impact de la TVA sur les recettes

La TVA ne réalise pas de recette supplémentaire, mais génère des économies.

Sur la section exploitation (Fonctionnement) :

- TVA récupérable en moyenne / an = 200 000€ d'économie
- L'amortissement est réalisé HT = 4 000€ / millions d'euros investis

Sur la section investissement :

- 20% récupérable au lieu d'une FCTVA à 16,404% = 35 960€ / millions d'euros investis

Economie réalisé à minima	239 960€
----------------------------------	-----------------

A l'échelle du mandat cela représente 1 750 000€ d'économie pour 14 000 000€ investit (1 250 000€ en exploitation et 500 000€ en investissement)

Impact pour les usagers

Consommation annuelle	0 à 60m ³	60 à 100m ³	100 à 120m ³	120 à 200m ³	>200m ³
St Jean le Vieux	+19.2€	+27.0€	+30.9€	+46.5€	>46.5€
Vaux en Bugey	+11€	+16.9€	+19.9€	+31.7€	>31.7€
Chatillon la Palud	+17.2€	+25.2€	+29.2€	+45.2€	>45.2€
Autres communes	+13.1€	+19.0€	+22.0€	+33.8€	>33.8€

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20251224-D-2025-084-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

Hypothèse 2 : Pas d'augmentation de la TVA mais une augmentation de 5cts sur part variable pour couvrir l'inflation et de 2cts / 1 000 000€ investit pour couvrir les amortissements en section d'exploitation

Tarification de base

	Prix /m ³ ou forfait	Nombre / Volumes	Recettes attendues
Part fixe	42€	14 132	593 500€
	75.10€ SJV	1 038	78 000€
	52€ CLP	783	40 700€
	0€ VEB → 21€	650	13 650€ = 725 850€
Part variable	1.55€/ m ³	1 304 518	2 022 000€
	1.95€ SJV	82 792	161 500€
	2.00€ CLP	66 733	133 500€
	1.50€ VEB → 1.55€	47 700	73 935€ = 2 390 935€
Total recettes prix de l'eau			3 116 785€

Autres recettes quelle que soit l'hypothèse retenues

	Prix /m ³	Volumes	Recettes attendues
Redevance performance des réseaux d'assainissement	0.04€	1 450 000	58 000€

	Prix	Volumes	Recettes attendues
PFAC	2 280	100	228 000€
Contrôle de branchement	150	350	52 500€
Dépotage			3 500 €
Total recettes attendues			284 000€

Synthèse	Recettes globales attendues
Hypothèse 1	3 364 146 € + une économie minimum de 239 960€ (TVA)
Hypothèse 2	3 458 785 €

Se rajoute à cela les recettes de FCTVA pour le budget d'assainissement (environ 30 000€) ainsi que l'amortissements des subventions (450 000€) en cours de fiabilisation avec le SGC.

6.2 Hypothèses de dépenses d'exploitation

6.2.1 Charges courantes

Les charges courantes prévu en 2025 seront maintenues sur 2026. Lors de la présentation fait en commission mixte de septembre, aucune alerte n'avait été identifiée ni sur le budget eau potable ni sur le budget assainissement.

Il est proposé de partir en hypothèse de charges courantes sur le BP 2026, sur les mêmes montant que le BP2025, en intégrant les ratios de répartition des charges suivantes :

- Charges générales : 60% budget AEP – 40% budget Assainissement (38%AC + 2%ANC)

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20251224-D-2025-084-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

La différence sur le BP2026 sera liée au fait que les dépenses générales doivent être portées par le budget assainissement et remboursés tous les trimestres par le budget eau potable sur un seul compte budgétaire.

Dépenses d'exploitation	Eau potable	Assainissement
Charge à caractère général (011)	1 000 000€	1 700 000€
Charges exceptionnelles (67)	75 000€	30 000€

6.2.2 Masse salariale et charges sociales

Effectifs et évolution prévisionnelle

Le tableau des emplois a été actualisé lors du comité syndical de novembre 2025 en lien avec le bilan de fonctionnement à un an du SERA. Le temps de travail annuel est de 1607h tel que le prévoit la réglementation.

Il prévoit désormais 22 agents à temps complet et 1 agent à temps non complet (agent d'entretien).

À cela s'ajoutent 2 agents en surnombre, maintenus temporairement afin d'anticiper les départs à la retraite prévus respectivement fin février 2026 et fin juin 2026. Cette organisation transitoire permet d'assurer la continuité du service et la transmission des compétences.

Un bilan de la prise de compétence assainissement non collectif, sera faite au bout d'un an pour réévaluer si besoin cet effectif.

Cet effectif pourra également évoluer dans le cas de la prise de compétence « régie de recette » et/ou recouvrement des restes à réaliser.

Charges de personnel

Les charges de personnels sont à estimées selon les effectifs et les vacances de postes prévisionnelles ainsi que selon l'évolution du cadre réglementaire.

Deux départs à la retraite sont prévus en 2026. Les agents concernés étaient maintenus en surnombre afin de garantir la continuité du service ; ils ne seront pas remplacés. À la suite du comité syndical de novembre, un poste a été créé pour renforcer les fonctions achats et finances, compte tenu des enjeux croissants dans ces domaines. Par ailleurs, deux postes ont été transformés afin de consolider le pôle technique « eau potable» et d'intégrer la compétence assainissement non collectif (ANC) à compter du 1er janvier 2026. Un recrutement est en cours pour pourvoir un poste vacant de responsable exploitation. Plusieurs autres postes sont restés vacants un certain nombre de mois sur 2025. Il n'est donc possible de reprendre les mêmes charges sur le BP 2026 que ceux de 2025.

À compter du 1er janvier 2026, le taux de cotisation patronal à la CNRACL augmentera de 3 points, pour atteindre 37,65 %, en application du décret n°2025-86. Cette évolution pèsera mécaniquement sur le budget de personnel. Par ailleurs, la suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) ainsi que les mesures prévues dans le PLFSS 2026 (hausse des cotisations retraite, augmentation des contributions sur les ruptures conventionnelles) auront des impacts directs sur les charges RH du syndicat et nécessiteront une adaptation de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Ainsi au regard des points précédés, une estimation des charges a été réalisées pour le BP 2026. La prévision est de 1 590 000€ répartit sur les différents comptes budgétaires. Il est proposé d'intégrer les ratios estimatifs de répartition des charges salariales suivantes :

- Charges de personnel : 60% budget AEP – 40% budget Assainissement (60% préfecture 40% ANC)

Accordé le 20/12/2025 par la préfecture
001-250107839-20251224-D-2025-084-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

Le BP2026 du budget assainissement portera les dépenses de masses salariale et remboursés tous les trimestres par le budget eau potable sur un seul compte budgétaire. Ainsi la répartition suivante est proposée :

Eau potable		Assainissement
Charges de personnel (012)	954 000€ (60%)	100% de la dépense : 1 590 000€ + un remboursement par le budget eau potable de 60%

7 Programme pluriannuel d'investissements 2026

7.1 Grands projets et priorités

L'ensemble des travaux et études pourront être repriorisés lors de la préparation du budget primitif 2026

7.1.1 Eau potable

Comme chaque année, il est nécessaire d'inscrire au programme des opérations de travaux récurrentes, indispensables au maintien de la qualité du service et à la performance des réseaux :

Travaux Récurrents	BP 2025	Proposition 2026
Branchements réalisés pour le compte de tiers	200 000€	180 000€
Réparations et améliorations de réseaux	200 000€	300 000€ (Augmentation des réparations de fuites pour amélioration du rendement)
Sectorisation	317 000€ (avec les RAR 2024)	Reste 240 000€ + 93 000€+44 000€. Finir ce qui a été initialisé + Ambutrix + mise en place de matériels sur les 31 sites équipés pour remonter d'information en supervision. (dataloger) Ambronay : manque dataloger Douvres et Torcieu : GC réalisé, débitmètres achetés reste mise en place de coffret + dataloger + installation débitmètre Vaux en Bugey, Bettant et St Denis : débitmètres commandés, devis GC en attente, restera coffret + dataloger + réalisation travaux
Réparations et améliorations des ouvrages	100 000€	150 000€ (50 000€ réparation des vidanges des réservoirs 50 000€ mise en sécurité accès 50 000€ Mise en sécurité site pour protection de la distribution)
Total opérations récurrentes	650 000€	1 007 000€

Par ailleurs, plusieurs études et travaux programmés et votés en 2025 n'ont pas été totalement finalisés. Ils devront être poursuivis en 2026, notamment :

Travaux votés	BP 2025	Proposition 2026
Création du nouveau forage du Bellaton	60 000€	Budget supplémentaire compris en 240 000€ et 320 000€ selon solution à choisir pour création forage
Déviation de la canalisation à Ambutrix – école (294000€)	100 000€	100 000€ de 2025 + 194 000€

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20251224-D-2025-084-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

Opération Cœur de village – phase 1 basse et haute et anticipation grande rue à Ambronay (522 000€)	396 000€	390 000€ de 2025 + 126 000€ voté pour 2026
Place Sémaré – Ambérieu (158 825€)	7 250€	63 529€
Aménagement de la place de la Babillière à Douvres (89 000€)	89 000€	Projet reporté en 2027 vu avec la commune
Total opérations individualisées 2026		1 200 529€

Il convient également pour répondre aux enjeux stratégiques de qualité de l'eau distribué, de procéder aux études et travaux de fiabilisation sans attendre le schéma directeur :

Projets à venir	Proposition 2026
Sécurisation distribution St Jean le Vieux (mise en place réducteurs de pressions pour basculement automatique en réseau bas et réseau haut)	30 000€
Sécurisation distribution hôpital Ambérieu (Suivi des pressions et basculement automatique entre réseau Ambérieu et Ambronay selon fonctionnement hôpital)	30 000€
Changement système chloration défectueux et déplacement injection à l'extérieur des réservoirs avec mise en place de sonde chlore en ligne	50 000€/an
Etudes et travaux injection chlore d'appoint UDI Breydevent et UDI Salaport, régulièrement soumis à des non-conformités de taux de chlore	100 000€
Etudes et travaux fiabilisation distribution des UDI Dorvan, Oncieu pouvant entraîner des gestions de crises	100 000€
Reprise de la bâche du réservoir Merland Ambronay provisoirement et diagnostic infrastructure	30 000€ + alimentation en eau le temps de la réparation
Total opérations individualisées 2026	340 000€

*UDI : Unité de distribution

Etudes à prévoir 2026	BP 2025	Proposition 2026
Etudes topographiques pour servitudes de passage, étude diagnostic sources des Mangettes, Etudes Fontelunes, Sécurisation conduite distribution sous voies ferrées Ambérieu, AAC Bettant et Vaux en Bugey, projet Croze, études infrastructures sites à risque...	225 000€	150 000€
Schéma directeur et PGSSE (+SIG et levé topographique des réseaux) (524 200€)	50 000€	50 000€ de 2025 + 350 000€
Total études 2026		550 000€

Matériels	BP 2025	Proposition 2026
Renouvellement matériels (pompes)		80 000€
Installation de matériels de communication sur les sites suite à l'arrêt des lignes RTC (ligne de télécommunication cuivre)		60 000€
Compteurs pour campagne de remplacement		50 000€
Autres matériels (bureau, fournitures, PC et autres matériels informatiques tel que serveur, ...)		30 000€
Total matériels 2026	330 000€	220 000€

Synthèse	Dépenses globales projetées
20-Etudes	550 000€
21-Matériels	220 000€
23-Travaux	2 547 529€

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20251224-D-2025-084-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

7.1.2 Assainissement

Comme chaque année, il est nécessaire d'inscrire au programme des opérations de travaux récurrentes, indispensables au maintien de la qualité du service et à la performance des réseaux :

Travaux récurrents	BP 2025	Proposition 2026
Branchements réalisés pour le compte de tiers	223 000€	180 000€
Réparations et améliorations de réseaux	200 000€	200 000€
Réparations et améliorations de PR + STEP Filtre plantés	50 000€	80 000€
Réparations et améliorations périmètre prestataire	50 000€	50 000€
Total travaux récurrents	523 000€	510 000€ TTC

Par ailleurs, plusieurs études et travaux programmés et votés en 2025 n'ont pas été totalement finalisés. Ils devront être poursuivis en 2026, notamment :

Projets votés	BP 2025	Proposition 2026
Travaux de fiabilisation STEP à boues activées (140 000€ TTC)	140 000€ TTC	98 000 TTC de 2025
Travaux mise en séparatif – Bettant (225 000€ TTC)	225 000€	215 000€ de 2025
Place Sémard – Ambérieu (289 099€ HT – 346 919€TTC)	15 900€ TTC	138 767€ TTC
Opération Cœur de village – phase 1 basse et haute et anticipation grande rue à Ambronay (372 000€TTC)	245 000€ TTC	225 000€ de 2025 + 127 000€ TTC
Total travaux votés		803 767€ TTC

Il convient également pour répondre aux problématiques rencontrés, de réaliser les travaux suivants :

Projets à venir	Proposition 2026
Reprise réseau Ambérieu (site derrière gens du voyage-DVR4)	222 000€ TTC
Amélioration STEP Chatillon-la-Palud (réhausse filtre + changement automate et modification automatisme...)	170 000€ TTC
Fouilles archéologique STEP Château-Gaillard (à faire entre mars et octobre)	450 000€ TTC
Aménagement de la place de la Babillière à Douvres (24 000€) proposition de réaliser les travaux d'étanchéité des regards pour l'ensemble de la commune afin de pouvoir bénéficier des subventions	84 000€ TTC
Mise en séparatif rue Rose Bichon (débordement → salubrité)	72 000€ TTC
Mise en cohérence des pompages de la chaîne de transfert St Rambert/Torcieu (156000€)	156 000€
Mise en séparatif rue des otages (enlèvement 13 branchements du PR à supprimer, 96 000€)	Selon disponibilité budgétaire
Reprise réseaux rue Auriol (240 000€) et rue Vittet (non chiffré) suite à débordements	Selon disponibilité budgétaire
Total opérations individualisées 2026	1 154 000€ TTC

Etudes à prévoir 2026	BP 2025	Proposition 2026
Schéma directeur Step GV2C + renouvellement St Maurice de Rémens		78 000€ TTC
Initiation Schéma directeur des autres bassins versant (90 000€ à répartir sur 2 ans)		40 000€ TTC
Etudes topographiques pour servitudes de passage, ITV pour futur projet, étude faisabilité STEP Bettant		40 000€ TTC
Etude préparatoire travaux Ambronay phase 2		54 000€ TTC
Etude préparatoire travaux Croze		46 000€ TTC
Etude STEP Mise à jour projet avec traitement des eaux de rejets, lancement procédure administrative...		100 000€ TTC
Total études 2026	425 000€	360 000 € TTC

Matériels	BP 2025	Proposition 2026
Renouvellement matériels (pompes)		90 000€
Installation de matériels de communication sur les sites suite à l'arrêt des lignes RTC		200 000€
Mise à jour logiciel de supervision STEP Château-Gaillard, intégration des stations de Vaux en Bugey et St Jean le Vieux, migration dernière version logiciel, interconnexion entre STEP et Ravinelles		60 000€
Autres matériels (bureau, fournitures, PC et autres matériels informatiques tel que serveur, ...)		30 000€
Total matériels 2026	360 000€	380 000€

Synthèse	Dépenses globales projetées
20-Etudes	360 000€
21-Matériels	380 000€
23-Travaux	2 467 000€

7.1.3 Travaux et matériels commun

Locaux du SERA (Achats du terrain avec frais de notaires : 335 000€, Travaux estimatifs des locaux 1M€HT à répartir sur 2 années budgétaires, MOE 105000€HT à répartir sur 2 années budgétaires + travaux annexes

Achats de véhicules : 50 000€

Matériels informatique - PC pour nouveaux arrivants et serveurs informatique : 9600HT + 22400€HT

La totalité des dépenses sont portés par le budget principal et remboursé par le budget eau potable via une cote part de 50/50. En attente de validation du SGC

7.2 Financement

Le financement de l'investissement et du remboursement du capital des emprunts se fait grâce aux amortissements (virement de section d'exploitation à la section investissement)

	Eau potable	Assainissement
Montant des amortissements	638 972€ + communes transférantes	1 038 056€ + communes transférantes
Vente du bâtiment SIERA	250 000€	-
FCTVA	-	Environ 200 000€

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20251224-D-2025-084-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

Le financement des branchements se fait via le remboursement des tiers des frais engagés pour la réalisation des travaux, majorés de 10% pour les frais généraux.

	Eau potable	Assainissement
Montant des recettes attendus pour les branchements	180 000€	180 000€

Enfin, le financement des projets se réalise en autofinancement d'une part et avec l'aide des subventions des partenaires d'autre part.

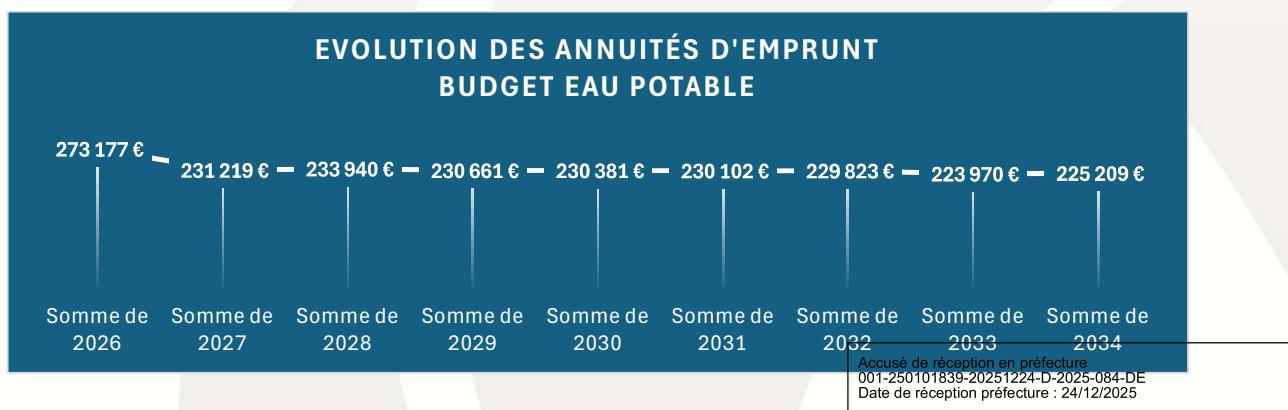
Projet eau potable	Agence de l'eau	Département
St Jean		11 000€
Serrière		5 336€
Ambronay	28 800€	50 000€
Recherche de fuite		6 750€
Sectorisation	81 672€	
SDAEP		21 000€
Sécurisation Dorvan	14 790€	
Total subventions (13)		219 348€

Projet assainissement	Agence de l'eau	Département	Autres partenaires
Chauchay	43 773€		
Clapet	20 000€	6 809€	
SIG	9 875€		
Cormoz	56 982€	51 100€	
St Jean	157 175€	86 000€	
SDA	50 000€	-	
STEP à boues activées	15 500€	19 500€	
Bettant	76 800€	15 700€	165 000€ TTC Offre de concours commune
Ambronay	85 000€	37 000€	
STEP Chatillon		62 200€	
Total subventions (13)		958 414€	

8 Structure et gestion de la dette

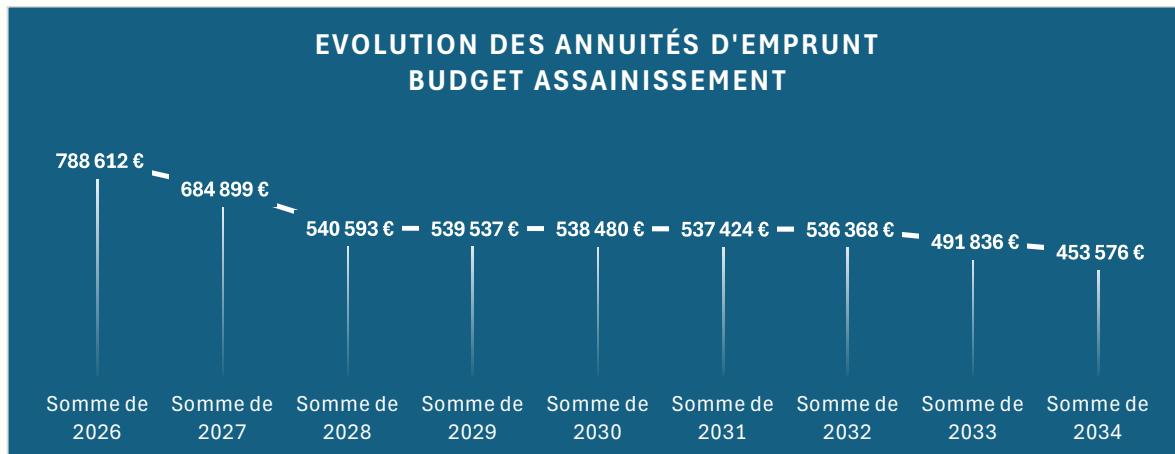
Le SERA rembourse 14 emprunts liés aux travaux d'eau potable, pour un montant d'échéance en 2026 de 273 177€ dont 178 667€ en capital et 93 760€ en intérêt.

Le solde restant dû au 1^{er} janvier 2026 des emprunts sur le budget eau potable est de 3 718 265€



Le SERA rembourse 19 emprunts liés aux travaux d'assainissement, pour un montant d'échéance en 2026 de 788 612€ dont 631 034€ en capital et 157 578€ en intérêt.

Le solde restant dû au 1^{er} janvier 2026 des emprunts sur le budget assainissement est de 7 562 895€



9 Suivi de l'actif - Amortissement

Un travail approfondi sur les restes à recouvrer (RAR) a été engagé en 2025 en collaboration étroite avec le SGC et un prestataire privé. Cette démarche a permis d'établir un diagnostic précis de la situation sur les biens du STEASA et du SIERA. Les biens des communes sont en cours de diagnostic par le SGC dans le cadre des PV de mise à disposition. Une réflexion est en cours au niveau de la DDFIP : elle viserait à abandonner l'état de l'actif et donc à rendre autonome et responsable l'ordonnateur dans le suivi de son patrimoine. La démarche initiée par le SERA prend donc tout sens dans ce contexte.

Les durées d'amortissement seront à revoir en comité syndical pour être réaliste et ne pas pénaliser le budget d'exploitation du syndicat.

Les amortissements des communes intégrant le SERA au 1^{er} janvier 2025 ont été comptabilisé au BP2025 du SERA, mais ils n'ont pas été ordonné. Ces amortissements 2025 seront donc à réintégrer au BP2026 (année double comptabilisation).

9.1.1 Eau potable ex-SIERA

Les écarts de l'actif brut entre l'état de l'actif et l'inventaire comptable sur l'eau potable portent sur 500 000€ soit 2% du patrimoine s'établissant au 31/12/2024 à 22M€. (Lié à des doublons, des anomalies dans les numéros d'inventaires, des biens à sortir de l'actif...)

L'analyse de l'actif fait apparaître un montant de 2M€ d'immobilisation comptabilisé en « en cours » qui devront être intégrés au BP 2026 (environ 25 000€ si durée d'amortissement 60 ans). L'analyse fait apparaît également près de 300 immobilisations sous-amortis à intégrer au BP 2026 (pour une valeur de 1.2M€) et 15 immobilisations sur-amortis (pour une valeur de 317 000€). Les biens sur-amortis ont déjà été régularisé sur le BP 2025.

9.1.2 Assainissement STEASA

Les écarts de l'actif brut entre l'état de l'actif et l'inventaire comptable sur l'eau potable portent sur 2.4M€ soit 6% du patrimoine s'établissant au 31/12/2024 à 45M€. (Lié à des doublons, des anomalies dans les numéros d'inventaires, des biens à sortir de l'actif...)

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20251224-D-2025-084-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

L'analyse de l'actif fait apparaître un montant de 2.4M€ d'immobilisation comptabilisé en « en cours » qui devront être intégrés au BP 2026 (environ 40 000€ si durée d'amortissement 60 ans). L'analyse fait apparaître également près de 750 immobilisations sous-amortis à intégrer au BP 2026 (pour une valeur de 7.7M€) et 230 immobilisations sur-amortis (pour une valeur de 816 000€). Les biens sur-amortis ont déjà été régularisé sur le BP 2025.

10 Restes à recouvrer

Un travail approfondi sur les restes à recouvrer (RAR) a été engagé en 2025 en collaboration étroite avec le SGC. Cette démarche a permis d'établir un diagnostic précis de la situation et de lancer plusieurs actions correctrices.

Au 30 juin 2025, 1 708 bénéficiaires généraient 5 315 dossiers non recouvrés portant sur la période 2010-2023. Les analyses réalisées montrent une forte concentration des dettes sur les exercices les plus récents, en particulier à partir de 2020. La valorisation financière de ces dossiers représente un montant total de 469 553 €, soit en moyenne 88 € par dossier ou 275 € par bénéficiaire. La répartition par tranches de dettes met en évidence un nombre important de petites créances, mais également quelques situations ponctuelles de dettes élevées.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Nombre de débiteur	1	6	1	12	51	109	56	97	114	177	385	291	1077	2938	5315

RAR en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Eau potable	6	39	-	219	1860	5610	2094	6913	5865	6751	14741	12173	44890	109347	210507
Assainissement	-	70	147	289	722	1368	9473	2742	3342	5375	11518	11149	103001	109851	259047
Total général	6	110	147	508	2582	6978	11567	9654	9206	12126	26259	23322	147890	219198	469553

RAR	<30€	30€ à 100€	101€ à 200€	201€ à 300€	301€ à 500€	501€ à 1000€	1 000€ à 2 000€	2 000€ à 3 000€	3 000€ à 5 000€	5 000€ à 10 000€	> 10 000€
Nbre de bénéficiaires	333	648	258	145	134	105	60	9	10	5	1
Montant total arrondie	3 791 €	27 630 €	36 513 €	35 592 €	52 264 €	75 365 €	80 146 €	21 301 €	41 441 €	32 056 €	62 000 €
% représenté	1%	6%	8%	8%	11%	16%	17%	5%	9%	7%	13%

L'action conduite en 2025 et à poursuivre en 2026, a permis plusieurs avancées significatives :

- Le recouvrement de la plus importante créance du syndicat, d'un montant de 62 000€ (assainissement) ;
- La clôture de nombreux dossiers, déclarés en créances éteintes par délibération du comité syndical, principalement en raison de décès ou de montants trop faibles pour permettre une procédure de recouvrement efficace ;
- La préparation de la réaffectation de dettes relevant d'organismes publics, pour un montant total de 13 702€, afin d'en permettre le recouvrement en 2026.

Malgré ces avancées, le montant résiduel des restes à recouvrer doit être intégré au budget primitif 2026. Cette inscription permettra de neutraliser ces recettes potentiellement non recouvrables afin qu'elles ne soient pas comptabilisées dans la capacité budgétaire mobilisable du syndicat.

Eau potable		Assainissement	
Dotation aux provisions pour créances douteuses (68)	125 000€	126 000€	
Accusé de réception en préfecture 001-250101839-20251224-D-2025-084-DE Date de réception préfecture : 24/12/2025			

11 Objectifs financiers et synthèse budgétaire

11.1 Prévisions budgétaires 2026

11.1.1 Eau potable

Investissement		BP 2025	Prévision 2026
Recettes réelles	16-emprunts	750 000€	0€
	21-Vente bâtiment SIERA	250 000€	250 000€
	13-Subventions	377 000€	219 348€
	10-Réserves	286 000€	A voir lors de la constitution du BP
Equilibre financier	021-virement de la section exploitation	1 268 000€	A voir lors de la constitution du BP
	001-solde investissement reporté	850 000€	A voir lors de la constitution du BP
	040-amortissements	709 000€	638 972€ + Com. transférantes
Total recettes		4 490 000€	
Dépenses réelles	16-emprunts	170 000€	178 667€
	20-Etudes	225 000€	550 000€
	21-matériels	332 000€	220 000€
	23-travaux	3 196 000€	2 245 869€
	22-achat terrain	335 000€	? Voir autorisation trésorerie
Equilibre financier	040-amortissement subventions	232 000€	108 860€ + communes transférantes
Total dépenses		4 490 000€	
Exploitation		BP 2025	Prévision 2026
Recettes réelles	70-Vente de produits, prestations...	3 203 000€	H1 : 3 319 422€ H2 : 3 258 822€
	75-autres produits de gestion courante	214 000€	-
	77-Produits exceptionnels (eau soleil)	70 000€	70 000€
Equilibre financier	002-résultat d'exploitation reporté	1 009 000€	A voir lors de la constitution du BP
	042-amortissement subventions	232 000€	108 860€ + com. transférantes
Total recettes		4 728 000€	
Exploitation		BP 2025	Prévision 2026
Dépenses réelles	011-Charges général	1 012 000€	1 000 000€
	012-Charges de personnels	741 000€	954 000€
	022-dépenses imprévues	41 000€	A voir lors de la constitution du BP
	65-Autres charges gestion courante	135 000€	En cours de calcul
	66-Charges financières	70 000€	93 760€
	67-charges exceptionnelles	75 000€	75 000€
	68 - Dotation aux provisions pour créances douteuses	-	125 000€
	014-reversement redevance	677 000€	En cours de calcul
Equilibre financier	042-amortissement	709 000€	638 972€ + com. transférantes
	023-virement section investissement	1 268 000€	A voir lors de la constitution du BP
Total dépenses		4 728 000€	

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20251224-D-2025-084-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

11.1.2 Assainissement

Investissement		BP 2025	Prévision 2026
Recettes réelles	16-emprunts	1 500 000€	0€
	13-Subventions	1 696 000€	958 414€
	10-Réserves	2 652 000€	A voir lors de la constitution du BP
Equilibre financier	021-virement de la section exploitation	516 000€	A voir lors de la constitution du BP
	001-solde investissement reporté	721 000€	A voir lors de la constitution du BP
	040-amortissements	1 330 000€	1 038 056€ + com. transférantes
Total recettes		8 416 000€	
Dépenses réelles	16-emprunts	633 000€	631 034€
	20-Etudes	425 000€	360 000€
	21-matériels	360 000€	380 000€
	23-travaux	6 545 000€	2 407 000€
	22-achat terrain	- DM ?	En attente retour du SGC
Equilibre financier	040-amortissement subventions	453 000€	449 922€ + com. transférantes
Total dépenses		8 416 000€	

Exploitation		BP 2025	Prévision 2026
Recettes réelles	70-Vente de produits, prestations...	4 218 000€	H1 : 3 364 146 € H2 : 3 458 785 €
	75-autres produits de gestion courante	347 000€	30 000€ (FCTVA)
	77-Produits exceptionnels	3 000€	-
Equilibre financier	002-résultat d'exploitation reporté	305 000€	A voir lors de la constitution du BP
	042-amortissement subventions	453 000€	449 922€ + com. transférantes
Total recettes		5 326 000€	
Exploitation		BP 2025	Prévision 2026
Dépenses réelles	011-Charges général	1 737 000€	1 700 000€
	012-Charges de personnels	1 161 000€	1 590 000€
	022-dépenses imprévues	148 000€	A voir lors de la constitution du BP
	65-Autres charges gestion courante	62 000€	50 000€
	66-Charges financières	124 000€	157 578€
	67-charges exceptionnelles	38 000€	30 000€
	68 - Dotation aux provisions pour créances douteuses	-	126 000€
	014-reversement redevance	210 000€	En cours de calcul
Equilibre financier	042-amortissements	1 330 000€	1 038 056€ + com. transférantes
	023-virement section investissement	516 000€	A voir lors de la constitution du BP
Total dépenses		5 326 000€	